



VAL DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'AGGLO SOUTIENT L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR



© CAVF 2024

INFORMATIONS ET CONDITIONS
SUR AGGLO-VALDEFENSCH.FR



**Jetons moins
Triens mieux**
Chaque geste compte

QUI EST CONCERNÉ ?

La campagne d'aide à l'achat d'un composteur s'applique à **tout habitant du territoire du Val de Fensch.**

Elle s'adresse aux particuliers, qu'ils soient propriétaires de leur logement ou locataires, **sans condition de ressources.**

L'aide est versée dans la limite d'une demande par foyer fiscal, **pour un équipement acquis (hors accessoires) à partir du 26 février 2024.**

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

POUR UN COMPOSTEUR D'UN VOLUME INFÉRIEUR OU ÉGAL À 360L

Cette aide est fixée à 50 % du prix d'achat et plafonnée à 15 €.

Exemples :

- Pour un composteur d'une valeur de 20€, l'aide sera de 10€
- Pour un composteur d'une valeur de 40€, l'aide sera de 15€

POUR UN COMPOSTEUR D'UN VOLUME SUPÉRIEUR À 360L

Cette aide est fixée à 50 % du prix d'achat et plafonnée à 20 €.

Exemples :

- Pour un composteur d'une valeur de 30€, l'aide sera de 15€
- Pour un composteur d'une valeur de 50€, l'aide sera de 20€

COMMENT PROCÉDER ?

DEMANDER UNE FACTURE DÉTAILLÉE À VOTRE REVENDEUR

Doivent y figurer votre nom et prénom, votre adresse, le montant TTC de l'équipement acquis, la contenance.

DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE

SOIT EN LIGNE SUR AGGLO-VALDEFENSCH.FR

SOIT EN DÉPOSANT VOTRE DOSSIER À L'HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

Dans les deux cas, vous devrez fournir une copie de la facture, de votre carte d'identité, un justificatif de domicile et votre RIB.

INFORMATIONS ET CONDITIONS SUR AGGLO-VALDEFENSCH.FR OU
ENVIRONNEMENT@AGGLO-VALDEFENSCH.FR OU 0 800 33 67 24 (APPEL GRATUIT)

